

Agir Ensemble

De : "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>
 À : "_mailing" <agirensemble@deputefourny.be>
 Envoyé : mardi 16 octobre 2007 11:37
 Objet : Newsletter 16: Les cigales imprudentes.



Les cigales imprudentes.....

Donner cours de natation n'est pas une chose à prendre à la légère et les enseignants concernés le savent. Mais le Collège en a-t-il conscience quand on constate sa lenteur à prendre des décisions judicieuses ?

Le cours de natation doit à la fois allier une surveillance adaptée au type d'installation ainsi qu'au taux et au type de fréquentation de la piscine, mais aussi une qualité de l'enseignement prodiguée à chaque élève.

Pour le bassin de Neufchâteau, il existe une obligation d'avoir à chaque présence de nageurs dans la piscine, une personne qui surveille les usagers et qui possède le Brevet Supérieur de Sauvetage. Donc, en règle générale, pour les cours scolaires, lorsqu'il y a beaucoup d'élèves, la présence de deux personnes, dont une brevetée, se révèle bien nécessaire et obligatoire.

*Début de la rentrée scolaire, un des professeurs de natation des écoles communales interpellait (et ce n'est pas la première fois) le Collège oralement pour que celui-ci se penche sur sa situation, et plus particulièrement pour un de ses cours. Il exprimait ses craintes quant à l'impossibilité de garantir la sécurité maximum des enfants avec une classe de **31 élèves de primaire**, et rappelait qu'il cumulait les deux rôles : enseignant et maître nageur. Il demandait donc en toute logique l'appui d'une personne pour le seconder lors de ce cours.*

*Le Collège a refusé sa demande lors de sa séance du **12 septembre**. Le **25 septembre**, l'enseignant, ne pouvant plus garantir la sécurité des enfants, a prévenu le Collège qu'il ne donnerait plus cours à cette classe dans des conditions aussi imprudentes et irresponsables.*

*Le Collège a revu la demande en réunion du **26 septembre**, mais a maintenu son refus, estimant qu'un responsable de classe était présent au cours (mais bien évidemment pas dans le bassin !). Puis, en date du **3 octobre**, le Collège reconnaît ouvertement que la sécurité dans de telles conditions n'est plus garantie et décide d'engager quelqu'un pour suppléer lors de ce cours, qui soit dit en passant ne coûtera que l'estimatif de **420 euros pour l'année** (14 € par cours).*

Que retenir de cela ?

- *Les classes de 3^{ème} et 4^{ème} primaire de Longlier n'ont pas eu cours de natation pendant 15 jours*
- *Un enseignant qui a pris ses responsabilités et a exprimé, face à des mandataires qui ne voulaient rien entendre pendant trop longtemps, une situation dangereuse*
- *Que 420 euros par an pour la sécurité d'une classe de 31 enfants semble pour le Collège trop coûteux au point de ne pas porter suite à la demande pendant plus de 3 semaines*

Si certains de nos élus se vantent d'être des fourmis dans leur mandat politique, il faudrait noter que :

*« Dans cette histoire pas de fourmis de mise,
Juste des cigales imprudentes et indécises
Qui, aux enfants font prendre des risques.
Et à défaut de chanter font patienter des écoliers
Qui, dans ce temps, n'apprennent pas à nager ! »*

La liste agir ensemble



Infos sur les activités communales
www.deputefourny.be

Information NOD32 2008 (20070125)

Ce message a été vérifié par NOD32 Antivirus System.
<http://www.nod32.com>